



ADMINISTRATION GENERALE  
Nos réf. : JL/GDP/CA/N°2026-70

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20260428-ARR-2026-70-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Publié sur le site internet le 29 avril 2026

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**  
**DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**  
**ARRONDISSEMENT DE ROUEN**  
**MAIRIE DE GRAND-COURONNE**

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT**

Le Maire de la commune de Grand-Couronne .

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Prijo TIARCI, en qualité d'adjoint au maire ;

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire en date du 29 mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Prijo TIARCI, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène PELLI, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire ;

**ARRETE :**

Article 1 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, M. Prijo TIARCI, 3<sup>ème</sup> adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- La programmation culturelle dans et hors les murs
- Les ateliers culturels
- La bibliothèque
- La ludothèque
- La valorisation du patrimoine historique
- Le tourisme
- Les animations environnementales,
- Les projets sur les thèmes bois et forêt ainsi que l'écologie et de [a biodiversité sur le territoire

Il assurera les fonctions suivantes :

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, M. Prijo TIARCI signera les actes suivants :

- Courriers divers.
- Conventions et contrats divers.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Article 3 : La signature par Monsieur Prijo TIARCI, des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire » ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène PELLI, délégation de signature est donnée à Monsieur Prijo TIARCI, pour signer l'ensemble des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté ;

Article 5 : Madame le maire, la directrice générale des services de la commune de Grand-Couronne et la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et un exemplaire sera affiché en Mairie et transmis de Monsieur le préfet de Seine-Maritime

Fait à Grand-Couronne, le 27 avril 2026.



Madame le Maire,

Julie LESAGE.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification à l'intéressé le ....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.

La transmission en Préfecture le :

La publication le :

Signature de l'adjoint :